

Les Zones humides : des écosystèmes fragilisés

Zone d'interface entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, les zones humides jouent un rôle fondamental pour l'équilibre et le bon fonctionnement des écosystèmes.

Au cours des siècles derniers, les zones humides ont subi des dégradations ou des destructions pour répondre aux besoins de la société : fossés de voiries, drainages agricoles, urbanisation, recalibrage des rivières, curages, remblaiements...



Des fonctionnalités nombreuses mais souvent méconnues...



FONCTION HYDROLOGIQUE

Les zones humides peuvent stocker l'eau (en surface et dans le sol) puis la restituer progressivement. Elles permettent ainsi de réguler naturellement les flux d'eau en période d'inondation ou de sécheresse. Elles contribuent ainsi à la recharge des nappes.

“ **1 M² DE ZONE HUMIDE PEUT STOCKER ENTRE 500 L ET 1M³ D'EAU** [Convention Ramsar, 1971] ”



FONCTION DE "FILTRE NATUREL"

Les zones humides jouent un rôle d'épuration en filtrant et transformant certains polluants issus des activités humaines du bassin versant (agriculture, assainissement, individuel, voiries...).



LES ZONES HUMIDES PEUVENT RETENIR JUSQU'À :

86 % de l'azote organique,
84% du phosphore total,
78 % de l'azote ammoniacal,
64 % du carbone organique et
+ de 90 % des matières en suspension
[Ministère du Développement Durable, Laboratoire Ladys du CNRS]



FONCTION DE "RESERVOIR DE BIODIVERSITE"

Les zones humides offrent des conditions de vie particulières. Biologiquement riches, elles participent au maintien de corridors écologiques indispensables à la survie de nombreuses espèces.

“ **50 % DES OISEAUX ET 30 % DES ESPECES VEGETALES remarquables et menacées dépendent des milieux humides** [Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, 2012] ”



FONCTION CLIMATIQUE

Les zones humides contribuent à la production d'oxygène, au stockage du carbone et à l'instauration d'un micro-climat local.



C'est aussi des services rendus à la collectivité !

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Ce sont des réserves d'eau douce pour la consommation, des zones d'expansion de crues (ralentissement), de soutien d'étiage en période sèche...

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

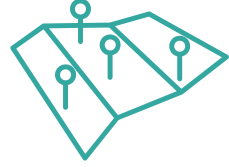
Milieus riches et productifs, elles sont le support de diverses activités économiques : élevage, sylviculture...

FONCTION PAYSAGERE

Les zones humides, formant des paysages singuliers, sont des espaces de tourisme et de loisirs

Comment les préserver ?

MIEUX LES CONNAITRE



Afin de proposer des mesures de sauvegarde et/ou de gestion adaptées, un inventaire des zones humides du territoire et une qualification de leur état est nécessaire pour pouvoir se doter de documents de connaissance et apporter un appui et une aide à la décision aux porteurs de projets et acteurs du territoire dans l'exercice de leurs pratiques. Néanmoins il n'a pas de portée ou d'incidence réglementaire : tout projet susceptible d'affecter une zone humide restant soumis à la réglementation, que celle ci soit ou non inventoriée [encart ci contre], .

i Elles sont recensées sur le site du Pôle Départemental des Zones Humides :

https://sig.tarn.fr/Data/Applications/Pôle_tarnais_des_zones_humides/

LES PRATIQUES A PRIVILEGIER

- Pâturage extensif
- Fauchage tardif des prairies humides
- Maintien et préservation des mares accueillant la faune sauvage

LES PRATIQUES A EVITER

- Le remblaiement et le creusement
- La mise en eau permanente
- La populiculture (culture artificielle de peupliers) qui vise à assécher les sols.
- Les traitements chimiques
- La mise en culture

Règlementation

Tout projet impactant une zone humide sur une surface supérieure à 0,1 ha est soumis à une procédure Loi sur l'eau (R214-1 du Code de l'env.) : déclaration (surface impactée de 0,1 ha à 1 ha) ou autorisation (> 1 ha).

Le document d'urbanisme peut également attribuer des zonages et règlements spécifiques aux zones humides.

La destruction d'une zone humide sans autorisation est susceptible de poursuites et sanctions pénales (jusqu'à 75 000 € d'amende)

Le Syndicat Mixte de Bassin Cérou Vère et ses partenaires peuvent vous accompagner pour :

- sensibiliser / informer / communiquer autour de l'enjeu de préservation des zones humides
- répondre à vos questions
- identifier et caractériser une zone humide
- conseiller les propriétaires/gestionnaires de zones humides [cf plaquette ci contre] : expérimentation / aménagements / amélioration des pratiques...



CONTACTS :

Clotilde COUPIAC

Chargée de mission Espace Rural -
Syndicat de Bassin Cérou Vère

07 86 11 88 19

animation.rurale@cerouvere.fr

Gwénaél BONIN

Technicien de Rivière -
Syndicat de Bassin Cérou Vère

06 82 68 95 31

technicien.riviere@cerouvere.fr